COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013 20 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - BREMAUD Christian, Adjoint - LAMOTTE Bernard, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - BROSSET Charles - COUTAND René - DAUMAS Roland - FOULONNEAU Eric - LIBAUD Didier - MAHE Laurence - MEUNIER Karine - PIAU Frédérique - RIVIERE Martine - THOMAS William.

Procuration : M. BRISSET Frédéric à M. LAMOTTE Bernard, Adjoint

Absent excusé : Mme LEVIN Louise

M. LAMOTTE Bernard, Adjoint a été élu secrétaire de séance.

61-2013 : Convention avec la SAFER relative à la surveillance et à la maîtrise foncière

Monsieur le Maire rappelle que la première convention avec la SAFER, relative à la surveillance et à la maîtrise foncière, est échue depuis le 31 décembre 2012. Il présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de convention proposée par la SAFER qui permet de :

- connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.), également appelées « notifications de projets de vente », portées à la connaissance de la SAFER,
- connaître les appels à candidature de la SAFER,
- solliciter l'exercice du droit de préemption de la SAFER dans le respect des objectifs définis par l'article L 143-2 du code rural et de la pêche maritime,
- protéger l'environnement des sites sensibles de son territoire,
- anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages, cabanisation, changement de vocation des sols, ...),
- mettre en place ou préserver une agriculture périurbaine et de proximité,
- acquérir des réserves foncières pouvant concourir à des équipements nécessaires à son développement économique,
- maîtriser l'action foncière au cœur du programme local de l'habitat,
- constituer une réserve foncière compensatoire d'environ 20 ha en vue de dégager les emprises nécessaires à la réalisation de projets communaux, sans limitation de surface :
  - extension de la zone économique intercommunale de la Souchais ou de toute autre zone artisanale ou industrielle, communale, intercommunale,
  - réalisation de la déviation du centre-bourg par le sud, rejoignant la route des Herbiers à celle de Bazoges-en-Paillers (déjà réalisé),
  - réalisation d'équipements publics,
  - réalisation de zones d'habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire à cette convention (jusqu'au 31 décembre 2017, sauf dénonciation sous préavis de 3 mois).

62-2013 : Détermination des autorisations d'absence accordées aux employés communaux à l'occasion d'évènements familiaux

Suite aux propositions de Monsieur le Maire, après présentation à l'ensemble du personnel et avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser les autorisations d'absence à l'occasion d'évènements familiaux (sur justificatif).

63-2013 : Renouvellement du contrat d'assurances-groupe concernant le personnel municipal

Les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès.

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurances-groupe CNP organisé par le Centre de Gestion de la Vendée. Il décide d'assurer les salaires bruts des agents, mais pas les charges patronales.

64-2013 : Lotissement « La Clé des Chants » : propositions SyDEV d'extension du réseau et d'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de conventions du SyDEV suivantes relatives à l'extension du réseau et à l'éclairage public du lotissement « La clé des Chants ».

Extension de réseau

Le SyDEV participant partiellement au coût des travaux, la participation communale demandée est de **75 756 €** :

Eclairage public

Le SyDEV ne participant pas au coût des travaux, la participation communale demandée est de **35 431 €** pour 16 lanternes et 11 plots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du SyDEV et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

65-2013 : Décision modificative au budget principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'affecter, au budget principal de l'exercice 2013, les crédits supplémentaires suivants, pour assurer :

- la passation d'opérations d'ordre liées à des cessions et échanges de terrains avec le Conseil Général,
- le paiement du solde des honoraires de la salle omnisports.

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	RECETTES	DEPENSES
1641	Emprunt	15 200 €	
2111	Terrains nus		15 000 €
2313 op. 30	Immos en cours – constructions		200 €
204411-041	Subv. d'équip. en nature		2 700 €
2111-041	Terrains nus	1 400 €	
2112-041	Terrains de voirie	1 300 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

66-2013 : Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012.

Après vérification, il apparaît que les prestations du service public d'eau potable sont satisfaisantes.

L'alimentation en eau potable de Beaurepaire provient à 100 % de Basse-Goulaine.

La conclusion sanitaire montre que l'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux limites de qualité fixées par le code de la santé publique. Cependant la référence de qualité fixée pour le carbone organique total a été dépassée trois fois en 2012. Pour autant, la limite de qualité concernant les trihalométhanes (THM) est respectée en sortie d'usine.

La variation du prix de l'eau entre 2011 et 2012 est de 0,50 % pour une consommation moyenne de 120 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport qui lui est soumis au titre de l'exercice 2012.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD